



Accident dans un entrepôt de stockage, que faire?

Par Visiteur

Bonjour,

Vendredi dernier, je me suis rendu dans un entrepôt de stockage

Ce sont des box loués par des entreprises qui réalisent de l'import pour la plupart. Le local dans lequel je me suis rendu doit faire 300m2. Le propriétaire de ce local stocke des centaines de portes d'entrée et des palettes de lames de terrasses en composites (environ 500m2 de lames de terrasse).

J'ai commandé à cette personne 34m2 de ces lames de terrasse pour justement refaire ma terrasse. Lorsque je me suis rendu dans son entrepôt, les lames étaient rangées par paquet de 3 sur des palettes (compter 40kg le paquet de 3 environ, sous plastique). La personne de l'entrepôt m'a demandé de lui donner un coup de main pour mettre les lames sur un chariot afin de charger le camion que j'avais loué pour l'occasion. Ceci sans port de chaussures de sécurité. Les lames mesurant 3m de long sont relativement lourdes et complexes à déplacer. Arrivé à hauteur du camion garé à l'intérieur de l'entrepôt, la personne à qui j'ai acheté ces lames a commencé à faire glisser les paquets de lames sur le chariot pour qu'ils rentrent directement dans le camion. Or, en faisant glisser un paquet, un autre s'est déplacé et est tombé du chariot sur le bout de mon pied droit d'une hauteur de 1m20 environ. "Crac" direct... j'ai senti une douleur abominable au bout de mon pied. On a continué tout de même à charger, j'ai payé et suis parti. Arrivé à la maison, j'ai enlevé ma chaussette. Verdict : 1 ongle éclaté et du sang de partout dans la chaussette et un orteil qui devenait de plus en plus bleu. Verdict le lendemain matin après une radio : 1 orteil cassé net, et un ongle explosé. Je suis en arrêt de travail pour 3 jours, je ne peux plus faire de sport pendant 3 à 4 mois... les beaux jours arrivant....c'est dur.

J'aimerais savoir ce que vous pouvez me conseiller...

Que puis-je faire?

Les lames de terrasse m'ont coûté 1250?.

Puis-je demander à cette personne qu'il n'encaisse pas le chèque à cause de l'accident sans port de chaussures de sécurité? Dois-je le menacer de porter plainte? Idéalement j'aimerais que ces lames me soient remboursées au minimum. Merci de m'indiquer la démarche à suivre. Pour information, je n'ai pas souscrit d'assurance protection juridique, c'est la raison pour laquelle je me retourne vers vous.

Comptant sur votre réponse rapide,

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'aimerais savoir ce que vous pouvez me conseiller...

Que puis-je faire?

Les lames de terrasse m'ont coûté 1250?.

Puis-je demander à cette personne qu'il n'encaisse pas le chèque à cause de l'accident sans port de chaussures de sécurité?

Il est possible d'engager la responsabilité de l'employeur sur le fondement de l'article 1384 du Code civil, qui a mis en place un système de responsabilité objective, sans de véritable faute à démontrer. Une telle action peut vous permettre d'obtenir indemnisation du préjudice subi.

C'est une action civile, pour lequel, vous devez saisir le juge de proximité. Il n'est pas véritablement possible de déposer "plainte" auprès de votre commissariat un peu comme vous le feriez pour un vol.

Vous pouvez vous servir de cette menace pour essayer de "négocier" une réduction du prix. Cela étant, l'employeur n'est nullement obligé d'accepter toute négociation, ce qui vous obligerait alors à saisir le tribunal ce qui, compte tenu du dommage, ne vaut pas forcément le coups.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,
Je viens d'avoir le responsable de la société en ligne.
Il me dit qu'il va faire jouer son assurance.
N'ayant pas d'assurance protection juridique, que puis-je faire?
Merci de me conseiller.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je viens d'avoir le responsable de la société en ligne.
Il me dit qu'il va faire jouer son assurance.
N'ayant pas d'assurance protection juridique, que puis-je faire?

Pourquoi voulez vous une assurance protection juridique?

Si le responsable compte faire jouer son assurance, alors cette dernière va vous indemniser directement sans qu'il y ai lieu à avoir une quelconque assurance protection juridique.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci pour votre réponse.

Je viens d'avoir la société au téléphone.
La personne qui m'a renversé le colis sur le pied nie m'avoir aidé et m'avoir fait tomber ce colis sur le pied.
Je ne veux rien lâcher.
N'ayant pas porté plainte, que puis-je faire?
Merci de m'appeler si possible pour en discuter.

Cordialement,

Par Visiteur

Cher monsieur,

Il faut tenter une action civile devant le juge de proximité, par déclaration au greffe du tribunal mais à vous de voir si cela en vaut la peine, car dans la mesure où c'est votre parole contre la sienne, cela ne sera pas forcément évident devant un tribunal..

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.